



## Projet pilote sur le confort thermique

Pour un aménagement d'espace public rafraîchissant et résilient face aux fortes chaleurs qui favorise la santé de ses usagers



Le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE 4) des Pays de la Loire (2023–2028) identifie l'adaptation des espaces publics au changement climatique comme un enjeu prioritaire de santé publique.



Avec des températures pouvant augmenter jusqu'à +4 °C d'ici 2100 (TRACC), agir contre la surchauffe urbaine devient indispensable pour protéger les populations et maintenir des conditions de vie viables.



L'ARS Pays de la Loire, avec l'appui du Cerema, lance un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour accompagner une collectivité dans un **projet pilote exemplaire d'aménagement d'espace public** intégrant le confort thermique extérieur.

### Pourquoi candidater ?

- Vous avez un projet d'aménagement d'espace public soumis à des enjeux de fortes chaleurs et souhaitez mieux les intégrer ?
- Vous cherchez un appui technique et méthodologique ?



### Pour quel coût ?

Participation de la collectivité de 5 000 €, pour une étude d'environ 43 000 € financée par l'ARS

Modalités de candidature :

Transmettre avant le 30/06/2026

Candidature à envoyer :  
estelle.hallaert@cerema.fr

- Une note de motivation (max. 2 pages) décrivant le site;
- Un calendrier prévisionnel d'étude et de travaux;
- Un contact de la collectivité (élu.e et référent technique).

## Ce qui est attendu de la collectivité :



- ✓ Être volontaire, engagée dans la démarche et en assurer le pilotage
- ✓ Porter un projet d'aménagement d'espace public exposé aux fortes chaleurs et dont la réalisation est prévue d'ici deux ans
- ✓ Accepter de faire évoluer le projet pour intégrer les recommandations d'atténuation de la chaleur
- ✓ Mobiliser l'ensemble des services concernés (urbanisme, voirie, espaces verts, etc.)
- ✓ Accueillir des temps collectifs (visites, ateliers) et les ouvrir aux acteurs du PRSE



## Cet AMI vous permet de :

- ✓ Bénéficier d'un accompagnement expert sur le confort thermique
- ✓ Tester des solutions concrètes d'adaptation au changement climatique
- ✓ Mesurer les effets réels de vos aménagements (avant / après travaux)
- ✓ Valoriser votre projet à l'échelle régionale
- ✓ Monter en compétence avec vos équipes

## Un accompagnement en 4 temps

### 1. Avant travaux : comprendre , diagnostiquer et formulation de recommandations techniques

(collecte des données existantes et mesures microclimatiques, balades sensibles, atelier participatif : co-construction de scénarios d'aménagement, recommandations techniques)

### 2. Pendant la préparation des études et travaux : sécuriser le projet

(appui à la traduction des recommandations dans les marchés (CCTP), aide à l'analyse des offres et des productions)

### 3. Après travaux : mesurer et évaluer

(nouvelle campagne de mesures, balades sensibles, analyse comparative avant / après)

### 4. Capitaliser et diffuser

(webinaire de retour d'expérience, production de fiches répliquables d'aménagements en faveur du confort thermique)



Contact : [estelle.hallaert@cerema.fr](mailto:estelle.hallaert@cerema.fr) ou [corinne.lecluse@ars.sante.fr](mailto:corinne.lecluse@ars.sante.fr)